Le guide des actions éducatives
à destination
des collèges publics isérois

Citoyenneté
Sport
Sciences
Culture
Alimentation
Solidarité
Développement durable
Santé
Vie économique
Environnement
Ouverture au monde

Édition 2015

isère
CONSEIL GÉNÉRAL
www.isere.fr

CEI
CONTRAT ÉDUCATIF ISÉROIS

Édition 2015

Le guide des actions éducatives à destination des collèges publics isérois

Les collèges pourraient difficilement se passer aujourd'hui de notre contrat éducatif isérois qui est au cœur du quotidien des élèves. Comment en effet ne pas s'intéresser à des activités qui facilitent la créativité, la solidarité, la citoyenneté… Chaque année, à partir des bilans précédents, nous enrichissons nos propositions pour que l'ouverture à la connaissance du monde suscite la curiosité intellectuelle, l'envie de savoir, le plaisir de découvrir…

Parce que nous croyons que ce contrat éducatif est utile pour les élèves des 96 collèges de notre département, les élu(e)s votent un budget important pour que les projets de vie citoyenne présentés par les établissements, soient financés. La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et le Conseil général travaillent ensemble pour que tout soit mis en œuvre au service d'une politique éducative épanouissante.

Alain Cottalorda
Président du Conseil général de l'Isère

André Colomb-Bouvard
Vice-président du Conseil général chargé de l'éducation

Sommaire

L'édito 2

LA MÉTHODE 4

Le dispositif du CEI (Contrat éducatif isérois) 4
Les modalités pratiques 5
Le calendrier du CEI 8
Le bonus éco-responsable 10

INITIER UNE DÉMARCHE "AGENDA 21 SCOLAIRE" 11
INITIER UNE DÉMARCHE "AU COLLÈGE À VÉLO" 12
INITIER UNE DÉMARCHE "COLLÈGE À ÉNERGIE POSITIVE" 13

COLLEGE LIEU DE VIE 15

CRÉATION ET RESTAURATION DE MARES PÉDAGOGIQUES
Action n° 1 16
CHOUETTE, UN COLLÈGE VIVANT
Action n° 37 17
LA GESTION DES DÉCHETS
Action n°2 18
MANGER BIO ET AUTREMENT DANS LES COLLÈGES ISÉROIS
Action n° 3 19
LE COLLÈGE, UNE ARCHITECTURE À EXPLORER
Action n° 8 21
LE COLLÈGE, ACTEUR D'UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Action n° 38 23
ACTION LIBRE, J'AIME MON TERRITOIRE
Action n°45 24

COLLEGE LIEU DE FORMATION DU CITOYEN ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS 25

PRÉVENTION ET ÉDUCATION POUR LA SANTÉ
Action n° 4 26
LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
Action n° 11 27
LE HANDICAP AU COLLÈGE
Action n° 12 28
ACTIONS DE MÉMOIRE - DROITS DE L'HOMME
Action n° 13 29
EGALITÉ FILLES-GARÇONS
Action n° 14 31
OLYMPISME, CULTURE ET EDUCATION
Action n°15 32
AGIR EN CITOYEN INTERNATIONAL
Action n°17 33
LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL
Action n° 18 34
ACTION LIBRE, COLLÈGE LIEU DE FORMATION DU CITOYEN
Action n° 19 35

COLLEGE LIEU D'OUVERTURE CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET SPORTIVE 36

« EN CHEMIN SUR LES ENS » : DÉCOUVERTE DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS DE L'ISÈRE.
Action n° 20 37
DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET CONNAISSANCE DU MONDE PROFESSIONNEL
Action n° 21 39
A LA DÉCOUVERTE DE MINATEC
Action n° 23 40
SCIENCES, TECHNIQUES ET INNOVATIONS
Action n° 25 41
LANGAGEZ-VOUS
Action n° 51 42
OPÉRATION «COLLÈGE AU CINÉMA»
Action n°27 43
EDUCATION ARTISTIQUE
Action n° 28 44
EDUCATION ARTISTIQUE- RÉSIDENCE D'ARTISTE
Action n° 46 46
VOYAGES D'ÉTUDES
Action n° 31 48
COLLÈGE À LA NEIGE
Action n° 34 49
DÉCOUVERTE DE LA MONTAGNE
Action n° 52 50
DÉCOUVERTE DES SPORTS NATURE
Action n° 36 52
A LA DÉCOUVERTE DU MONDE SOUTERRAIN
Action n° 40 53

SORTIES CULTURELLES 54
RESERVATION D'EXPOSITIONS ET D'OUTILS EDUCATIFS 55

ANNEXE 56

LE DISPOSITIF **DU CEI**

Le contrat éducatif isérois (CEI) est un dispositif proposé par le Conseil général de l'Isère aux collèges publics, dans la continuité du contrat d'objectifs de chaque établissement.

TROIS OBJECTIFS

- Favoriser l'accès des collégiens aux politiques départementales ;
- Assurer une cohérence entre le projet d'établissement, le contrat d'objectifs et le contrat éducatif ;
- Favoriser l'adoption de comportements citoyens et écoresponsables par les collégiens.

LES THÉMATIQUES PROPOSÉES

Le Conseil général met à disposition du collège des moyens financiers, matériels et humains à travers 32 actions regroupées au sein de 3 thématiques :

- **COLLEGE LIEU DE VIE**
- **COLLEGE LIEU DE FORMATION DU CITOYEN ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**
- **COLLEGE LIEU D'OUVERTURE CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET SPORTIVE**

LES ÉQUIPES À VOS CÔTÉS POUR L'ÉLABORER

Les services du département vous accompagnent, au quotidien, dans l'élaboration et la mise en œuvre de votre contrat éducatif isérois :

LA MAISON DU CONSEIL GÉNÉRAL DU TERRITOIRE

LE CHEF DE SERVICE ÉDUCATION
accompagne et rencontre le Chef d'établissement pour l'élaboration et la mise en œuvre de son CEI.

LES RÉFÉRENTS THÉMATIQUES (CULTURE, ENS...)
aident le porteur d'une action à la recherche de ressources locales.

LE PRINCIPAL

LE COLLÉGE :
Monte son projet
Choisit ses actions, sorties et outils
Saisit le descriptif dans l'application
Réalise son projet

L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

LE SERVICE JEUNESSE ET SPORT
coordonne le dispositif, assure le suivi financier et le support technique.

LES EXPERTS
assurent l'aide technique et les conseils au porteur d'une action.

LES SERVICES CENTRAUX DU CONSEIL GÉNÉRAL

LES MODALITÉS PRATIQUES DU CEI

Chaque année, le Département participe financièrement aux projets éducatifs des collèges publics. Le choix des actions accompagnées est basé sur leurs qualités, leur cohérence et le respect des critères d'éligibilité présents dans ce guide. Le montant des crédits attribués tient également compte du nombre d'élèves, de la situation géographique du collège et de l'utilisation des crédits alloués en 2014.

COMMENT CONSTRUIRE VOTRE CEI ?

- Avec le chef de service éducation du territoire, **élaborer 1 à 3 projets structurants** à partir des axes de votre contrat d'objectifs ;
- Avec les personnes ressources du Conseil général, **décliner vos projets en 1 à 6 actions** choisies parmi les propositions de ce guide ;
- Avec vos équipes, décrire précisément le contenu, le déroulement et les financements envisagés pour chaque action dans l'application CEI.

Pour vous aider, voir le film sur www.isere-interactive.fr

COMMENT RÉDIGER VOTRE DEMANDE DE CEI ?

La demande doit être rédigée de manière cohérente et réaliste.

1 METTRE EN VALEUR LA QUALITÉ DES ACTIONS ENVISAGÉES :

Pour qui, pourquoi ?

Implication des élèves : en quoi l'action est-elle importante pour les élèves ? pour l'établissement ?

Avec qui ?

Choix des intervenants : compétences spécifiques et nombre d'heures avec coût horaire.

Implication des acteurs locaux et partenaires : rôle de chacun.

Comment ?

Méthodologie, originalité et cohérence : quelle équipe pédagogique et éducative autour du projet ? Quelle est la démarche, les ressources mobilisées ?

Durée :

Nombre de jours, de séances ? Plages horaires ?

Evaluation et diffusion prévue

2 RÉDIGER UN BUDGET RÉEL ET SINCÈRE :

Coût mesuré

Recherche de partenaires financiers

Limitation des dépenses de transport

Pas de participation pour les familles (sauf nuitée : participation mesurée)

COMMENT PRÉSENTER VOTRE PROJET DANS L'APPLICATION CEI ?

1 Détailler les objectifs et le contenu de chaque projet et action :

connaissances et capacités recherchées,
thèmes de travail, activités et déroulement prévus, partenaires envisagés…

1

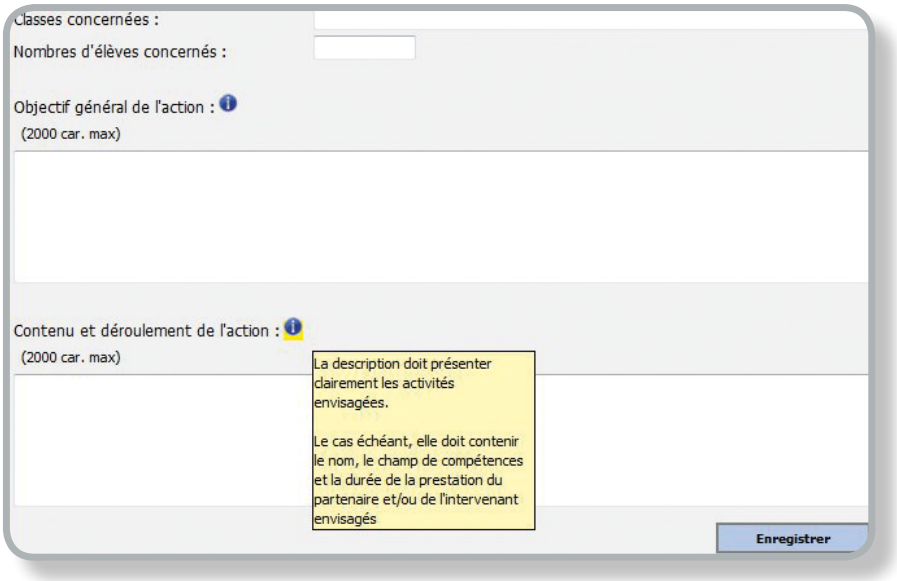
Classes concernées :
Nombres d'élèves concernés :
Objectif général de l'action :
(2000 car. max)
Contenu et déroulement de l'action :
(2000 car. max)
La description doit présenter clairement les activités envisagées.
Le cas échéant, elle doit contenir le nom, le champ de compétences et la durée de la prestation du partenaire et/ou de l'intervenant envisagés
Enregistrer

2 Prioriser vos demandes d'actions.

2

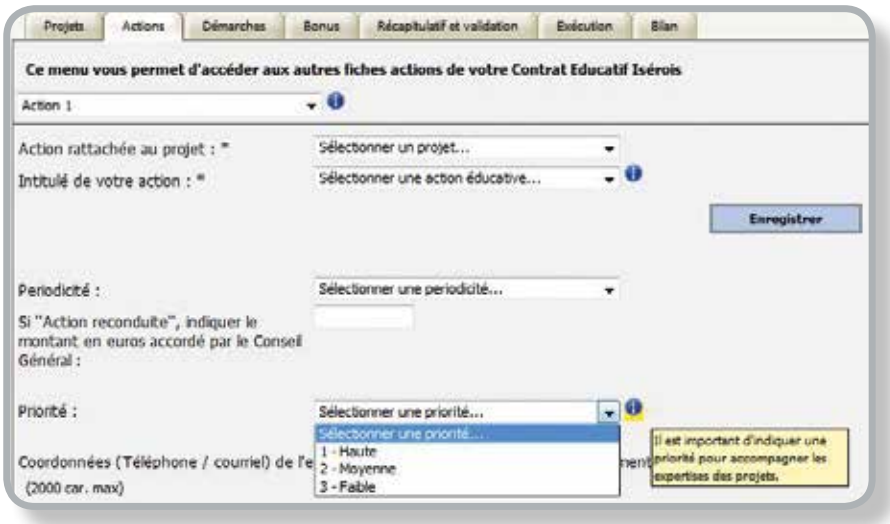

3 Réserver vos ressources.

3

4 Présenter, pour chaque action, un budget précis et cohérent :

détailler les types de dépenses,
présenter l'intégralité des recettes envisagées (y compris la participation de l'établissement).

4

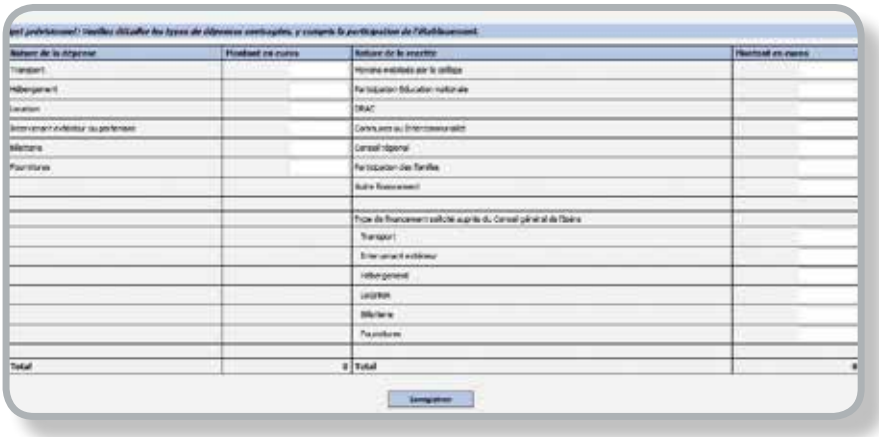

LE CALENDRIER **DU CEI**

DATES	ÉTAPES	M
JANVIER À MARS 2015	ELABORATION du contrat	SAISIE DU CONTR
27 MARS 2015	VALIDATION des demandes du contrat (DATE LIMITE IMPÉRATIVE)	• VALIDATION du co • SOUMIS • ADRESSER au service du CA et des docum
AVRIL 2015	INSTRUCTION des contrats	Étude technique et
MAI 2015	Passage en Commission technique territoriale (CTT)	Attributi
JUILLET 2015	Vote en commission permanente	Vote des con
AOÛT 2015	Notification au collège	Courrier signé par
A LA SIGNATURE DU CONTRAT	Versement du premier acompte	30 % du montant de principal après v
EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016	Versement du second acompte (facultatif)	40 % maximum au vu
AVANT LE 31 OCTOBRE 2016	Clôture du contrat	Versement du sold et financ Adresser au service j financier

ODALITÉS PRATIQUES	LES ACTEURS
AT ÉDUCATIF DANS L'APPLICATION CEI	Le Principal et son équipe Le chef du service éducation du territoire
ntrat éducatif dans L'APPLICATION CEI SION du contrat au vote du CA jeunesse et sport la copie de la délibération ents annexes (ENS, collège à la neige...)	Le Principal et son équipe
pédagogique des projets et des actions...	• Le service service jeunesse et sport • Les directions expertes du Conseil général • Les services de l'Education nationale
on des enveloppes financières	• Les directions expertes du Conseil général • Le service service jeunesse et sport • Les chefs de service éducation du territoire • Les services de l'Education nationale
trats éducatifs pour chaque collège	Les Conseillers généraux
le Président du Conseil général de l'Isère	Le service jeunesse et sport
la subvention au vu du contrat signé par le alidation par le Conseil d'administration	Le service jeunesse et sport
d'un bilan financier intermédiaire certifié par l'agent comptable	Le service jeunesse et sport
e de la subvention au vu du bilan qualitatif cier saisi dans l'application CEI. eunesse et sport : la version papier du bilan r certifié par l'agent comptable.	Le service jeunesse et sport

LE BONUS **ÉCO-RESPONSABLE**

Le bonus éco-responsable est une enveloppe financière supplémentaire attribuée aux collèges dont le contrat éducatif répond aux objectifs du Département en termes d'éco-responsabilité.
Il doit permettre à l'établissement de compléter le financement d'actions retenues et financées par le Département dans le cadre de son contrat éducatif isérois (se reporter à la convention 2013-2016).
Le bonus sera versé si le taux de transport évalué est inférieur ou égal à celui certifié dans le bilan.

Le collège sera éligible au bonus si les éléments suivants sont réunis :

LE TAUX DE RÉALISATION DU CONTRAT ÉDUCATIF ISÉROIS 2013-2014 :

- Les collèges sont invités à évaluer au plus juste leurs besoins financiers et à veiller à la réalisation effective des actions inscrites dans leur contrat.
- Ce taux permet de vérifier que les coûts ont été estimés de manière réaliste et que les moyens nécessaires à leur réalisation ont été mis en œuvre.

LA VIE AU COLLÈGE

Le département de l'Isère souhaite encourager les établissements actifs dans les domaines suivants :

- Le développement durable (mise en œuvre et actualisation d'un Agenda 21 de collège ; gestion des déchets au collège ; vélo bus) ;
- Le poids des cartables des collégiens (présence de casier pour les demi-pensionnaires, utilisation de manuels numériques via ENT ou sur justificatif d'achat) ;
- La lutte contre les discriminations et la sensibilisation à la citoyenneté au collège.

LA PART TRANSPORT PRÉVISIONNELLE DE VOTRE DEMANDE DE CRÉDITS 2015-2016 :

Le contrat éducatif proposé par l'établissement doit privilégier les actions et projets se déroulant à proximité du collège ou sur son territoire. Cette part « transport » est pondérée selon la zone géographique d'appartenance du collège.

Collège de l'Isère

INITIER UNE DÉMARCHE
AGENDA 21 SCOLAIRE

L'objectif 2 de l'Agenda 21 départemental du Conseil général est de diffuser les démarches de développement durable dans les territoires. C'est donc en lien avec ses compétences liées au collège que le Conseil général souhaite accompagner les équipes volontaires pour initier un Agenda 21 d'établissement.

Objectifs :

- Mettre en place dans l'établissement une démarche globale de développement durable impliquant l'ensemble de la communauté éducative : direction, gestion, vie scolaire, administration, agents techniques, enseignants et élèves.
- S'inscrire dans une logique d'amélioration continue.

Accompagnement

Le Département propose un accompagnement composé de :

- Un état des lieux de l'établissement
- Des sessions d'accompagnement de projet à l'échelle du territoire avec les partenaires locaux et les autres établissements du territoire inscrits dans la démarche
- Un kit de communication pour l'Agenda 21 de l'établissement comprenant : banderoles, magnets, affiches

Votre contact :

Service jeunesse et sport
Delphine Bouillon-Marillier
delphine.bouillon-marillier@cg38.fr

Critères de recevabilité de l'action :

- **LE DEGRÉ DE CO-CONSTRUCTION** intercatégoriel et partenarial du Contrat éducatif isérois 2015/2016 ;
- **LES MOTIVATIONS EXPOSÉES** par l'établissement dans sa candidature ;
- **LES COLLÈGES** qui souhaitent se positionner devront compléter l'onglet Agenda 21 lors de la saisie du Contrat éducatif 2015-2016 ;

INITIER UNE DÉMARCHE
AU COLLÈGE À VÉLO

Le Département de l'Isère a la volonté d'encourager la pratique du vélo pour se rendre au collège dans la zone de proximité de l'établissement située dans un rayon d'environ 3 km autour de celui-ci.

Objectifs :

- Eduquer à la citoyenneté par le respect du code de la route et du partage de la voirie
- Encourager la pratique régulière d'une activité physique simple
- Contribuer à lutter contre la pollution atmosphérique par l'usage d'un mode doux de transport

Critères de recevabilité de l'action :

- **ETRE UN ÉTABLISSEMENT** qui expérimente ou souhaite expérimenter des lignes de vélobus,
- **AVOIR UNE EXPÉRIENCE** de la conduite de projets similaires (Agenda 21 scolaire, démarche de développement durable),
- **ETRE SITUÉ DANS UN ENVIRONNEMENT** géographique favorable à la pratique du vélo (faible dénivelé, bonne desserte en pistes cyclables sécurisée, équipé en garage à vélos clos, ...)

Accompagnement

- Mise en lien avec les acteurs locaux impliqués par le projet : commune, intercommunalité, milieu associatif
- Sécurisation des itinéraires, signalisation des arrêts vélobus
- Fourniture de kit de communication
- Animation éducative par une association conventionnée :
  - Mise en perspective de l'usage du vélo avec des thématiques du programme éducatif (développement durable, énergie, mécanique)
  - Apprentissage ou réapprentissage du vélo
  - Déplacement urbain : atelier pour les jeunes à l'aise sur un vélo mais qui n'osent pas se déplacer en centre-ville
  - Sécurité : rappel sur les équipements du cycliste et du vélo, visibilité du cycliste la nuit ou le jour, code de la route, angles morts, poids lourds, tourne à droite...
  - Mécanique vélo : maîtrise des éléments essentiels de mécanique sur un vélo

Vos contacts :

Service jeunesse et sport
Delphine Bouillon-Marillier
delphine.bouillon-marillier@cg38.fr

Direction territoriale de l'agglomération grenobloise
Pierre Hetzel – p.hetzel@cg38.fr

NOUVEAU

INITIER UNE DÉMARCHE
COLLÈGE À ÉNERGIE POSITIVE

Le 24 février 2012 a été adopté le plan climat énergie du Conseil général de l'Isère dont les objectifs, d'ici 2020 sont les suivants : réduire les consommations d'énergie de 20 %, réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 %, augmenter l'utilisation d'énergie renouvelable.
L'action « collège à énergie positive » permet à l'établissement de mettre en œuvre, à son échelle, les objectifs du plan climat énergie.

Objectifs :

- Permettre à l'élève de comprendre la notion d'énergie et de puissance, mettre en œuvre des protocoles d'expérience et de mesure, formuler des préconisations à partir d'un travail de diagnostic
- Sensibiliser à la maitrise de la consommation d'énergie
- Rendre l'élève acteur dans son collège et développer le sentiment d'appartenance
- Diminuer la consommation d'énergie dans le collège

Contenu et déroulement :

Réalisation par les élèves d'un diagnostic énergétique de tout ou partie de l'établissement selon le phasage et les temps forts suivants :

- Octobre – avril : collecte des données
- Avril – mai : formulation des préconisations
- Début juin : présentation des propositions d'amélioration énergétique devant un comité technique

Accompagnement

- Accompagnement méthodologique du projet au sein de l'établissement en lien avec les acteurs concernés (chef de service éducation, gestionnaire technique de patrimoine, expert énergie, chargé mission plan climat-énergie)
- Animations par des associations conventionnées (Ageden et Alec) de visites techniques de site et/ou de séance de travail avec les élèves.

A l'issue du projet et en fonction de la faisabilité technico-financière des propositions, des petits travaux, à montant financier limité, pourront être réalisés dans le collège.

NOUVEAU

INITIER UNE DÉMARCHE
COLLÈGE À ÉNERGIE POSITIVE (SUITE)

Critères de recevabilité de l'action :

- **AVOIR UNE EXPÉRIENCE** de conduite de projet similaire (Agenda 21, Au collège à vélo) ;
- **CONSTITUER AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT** une petite équipe projet inter catégorielle (équipe de direction, enseignant porteur)

Ressources mises à disposition :

- Fourniture d'une mallette d'appareillage constituée d'un thermomètre enregistreur, un thermomètre infrarouge, un luxmètre, un wattmètre, un débit mètre, un vitro mètre
- Fourniture du guide d'audit personnalisé (comprenant une partie des données pour l'enseignant)
- Prêt de l'exposition « Energie, quel choix pour demain » Yann Arthus Bertrand
- Cahier pédagogique de Bruxelles environnement

Vos contacts :

Service jeunesse et sport
Delphine Bouillon-Marillier
delphine.bouillon-marillier@cg38.fr

Service développement durable
Anne Vauclare
anne.vauclare@cg38.fr

COLLÈGE LIEU DE VIE

Le collège, lieu d'études, est aussi un lieu de vie dans un territoire pour les élèves, les personnels, les parents et tous les membres de la communauté éducative. Les actions développées dans cette thématique doivent permettre de rendre le développement durable et la citoyenneté concrets au quotidien, par des projets touchant à l'architecture ou à la gestion des déchets mais aussi autour de la biodiversité.

CRÉATION ET RESTAURATION DE MARES PÉDAGOGIQUES
Action n° 1 16

CHOUETTE, UN COLLÈGE VIVANT
Action n° 37 17

LA GESTION DES DÉCHETS
Action n° 2 18

MANGER BIO ET AUTREMENT DANS LES COLLÈGES ISÉROIS
Action n° 3 19

LE COLLÈGE, UNE ARCHITECTURE À EXPLORER
Action n° 8 21

LE COLLÈGE, ACTEUR D'UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Action n° 38 23

ACTION LIBRE, J'AIME MON TERRITOIRE
Action n° 45 24

Action n° 1

CRÉATION ET RESTAURATION DE MARES PÉDAGOGIQUES

La création de la mare doit s'inscrire dans un dispositif durable de prise en charge, de suivi et d'animation au sein du projet d'établissement.

Contenu et déroulement :

La mise en place d'une mare doit répondre à un :

- Intérêt biologique (stations de crapauds sonneurs à ventre jaune, tritons crêtés, espèces rares de libellules ou de plantes, corridors biologiques concernés), hydraulique (usage des eaux de ruissellement des toitures…) et paysager (intégration dans un espace vert)
- Intérêt pédagogique: autonomie, implication et responsabilisation des élèves,
- Implication de différents acteurs: enseignants, élèves, communes, associations de chasse, pêche, protection de la nature…
- Prise en compte de l'entretien pour assurer la pérennité de la mare

Accompagnement financier

- **Subvention de 1 000 euros pour la restauration et 2 250 euros** pour la création d'une mare : cette aide peut financer les travaux de curage, de creusement, de nettoyage, de remodelage du terrain et des berges, d'étanchéité, de plantation, de pose de nichoirs, de mise en sécurité (barrières…), de pose de panneaux pédagogiques.

Votre contact :

Service développement durable
Frédéric Dalvai
04 76 00 36 39 – f.dalvai@cg38.fr

Action n° 37

CHOUETTE UN COLLÈGE VIVANT

Les collèges qui s'engageront dans cette démarche, bénéficieront d'un accompagnement spécifique de la Maison départementale de leur territoire, et de ses partenaires.

Objectifs :

- Sensibiliser les collégiens à la biodiversité en aménageant l'espace vert du collège en un milieu naturel favorable à la biodiversité accueillant de nombreuses espèces animales et végétales sans danger pour les élèves et les bâtiments. Améliorer le paysage et la qualité de vie des élèves et enseignants
- Favoriser une réflexion globale sur le devenir de notre planète à partir d'un exemple concret et de proximité: son collège

Critères de recevabilité de l'action :

- **IMPLICATION ET RESPONSABILISATION** des élèves, implication de l'équipe enseignante et des agents en charge des espaces verts du collège ;
- **PÉDAGOGIE PAR L'EXEMPLE** sur les notions de biodiversité, d'habitats, de recyclage des déchets verts, d'agronomie, de gestion de ressources, etc.
- **EXEMPLE D'ACTION** mise en œuvre de jardin potager, compost des déchets verts, plantation de haie champêtre et arbres fruitiers, gestion des pelouses en prairie fleurie, construction de nichoirs, mangeoires pour les oiseaux, ruche sur les toits, etc.

Accompagnement financier

Participation financière

Ressources mises à disposition :

- Possibilité d'interventions gratuites par le Rene/Frapna (partenaire conventionné avec le Département) : interventions thématiques sur la base d'un outil éducatif. Exemple : les corridors biologiques, la biodiversité, ... Le nombre d'interventions est limité en fonction de la nature des actions retenues et de la disponibilité des animateurs. Les demandes sont **à réserver via l'application CEI**.
- Possibilité d'acquérir des graines pour la plantation de prairies fleuries dans le cadre d'un marché passé par le Département.

Vos contacts :

Service développement durable
Frédéric Dalvai
04 76 00 36 39 – f.dalvai@cg38.fr

Maison de votre territoire
Agents en charge de la gestion durable

Frapna Isère - Service Education
Laurence Penelon - 04 76 42 98 13
coordination-education-isere@frapna.org
www.frapna-38.org
M.N.E.I. - 5 place Bir-Hakeim - 38000 Grenoble

Action n° 2

LA GESTION **DES DÉCHETS**

Le plan départemental de prévention et gestion des déchets fixe des objectifs de réduction et de valorisation des déchets à destination de l'ensemble des acteurs isérois : collectivités, habitants, entreprises et établissements scolaires.

Objectifs :

- Informer et éduquer pour changer les comportements en matière de prévention et gestion des déchets
- Faire prendre conscience des enjeux que représentent la réduction à la source et la valorisation des déchets
- Réduire les coûts de gestion des déchets des collèges.

Critères de recevabilité de l'action :

• **PROPOSER DES ACTIONS CONCRÈTES** de prévention et tri des déchets au sein du collège : tri du papier, valorisation des déchets du restaurant scolaire, lutte contre le gaspillage alimentaire…

Accompagnement

- Intervention du personnel de la collectivité en charge de la collecte des déchets sur le territoire du collège
- Financement d'animation(s) sur la prévention des déchets (gaspillage alimentaire, participation à la semaine européenne de réduction des déchets www.serd.ademe.fr....)
- Participation aux frais de transport pour des visites en lien avec ces actions menées à l'intérieur du collège

Ressources mises à disposition :

- Fiches pratiques gestion des déchets (à retrouver sur l'ENT
- Prêt d'un lombricomposteur pour 1 à 3 mois avec possibilité d'organiser des ateliers avec un intervenant extérieur.
- Prêt d'un gachimètre à pain

Votre contact :

Service développement durable
Rachel De Souza – 04 76 00 33 13 – r.desouza@cg38.fr

- Prêt d'expositions « Stop au gaspillage alimentaire », exposition **à réserver via l'application CEI**.
- Kits pédagogiques sur : http://www.optigede.ademe.fr/ et reduisonsnos-déchets.fr
- Sur demande, liste des partenaires proposant des animations sur la thématique déchets et gaspillage alimentaire

Action n° 3

MANGER BIO ET AUTREMENT DANS LES COLLÈGES ISÉROIS

Le Département est responsable de la restauration scolaire dans les collèges. Parmi ses priorités : la qualité nutritionnelle, la sécurité sanitaire et l'éducation alimentaire des élèves.
Cette action a pour but de faire découvrir aux collégiens, à travers le cycle de vie d'un repas, les différents enjeux autour de l'alimentation : choix des matières premières à partir de la production agricole, en privilégiant les produits locaux et bio, élaboration de repas équilibrés, sains, appétissants et savoureux, traitement des déchets de l'assiette et limitation du gaspillage.

Critères communs

- **L'ACTION DOIT FAIRE L'OBJET** d'une démarche globale d'établissement, réunissant différents acteurs (équipe de direction, vie scolaire, équipe d'enseignants, personnels techniques et de la restauration…) autour de la thématique alimentation.

Votre contact "Etape 1" :

Service économie et agriculture
Christophe Corbière
c.corbiere@cg38.fr

Les collèges sont invités à travailler autour des trois étapes du cycle du repas :

Étape 1 - agriculture et alimentation :

- Découvrir la production et la transformation des produits alimentaires issus de l'agriculture locale et/ou biologique ; comprendre les cycles agricoles et les exigences de production.
- Comment ? Par des visites d'exploitations agricoles pour une découverte de la production et de la transformation agroalimentaire en Isère (mise à disposition d'une liste de fermes en capacité d'accueillir du public dans le cadre d'actions pédagogiques (http://www.bienvenue-a-la-ferme.com/rhone-alpes/recherche/index/loisirs/2648) ; la rencontre avec des professionnels agricoles et du secteur de l'agroalimentaire le temps des repas ; la mise à disposition d'expositions de sensibilisation à une alimentation de qualité à partir de produits de qualité, frais et de saison issus de l'agriculture de proximité.

Action n° 3

MANGER BIO ET AUTREMENT
DANS LES COLLEGES ISEROIS (SUITE)

Etape 2 - De la récolte à l'assiette :

- Comprendre le parcours du produit jusqu'à l'assiette de l'élève (circuits et filières d'approvisionnement) ; découvrir les enjeux et les modalités de la restauration au collège (réglementation sanitaire, coût, équilibre nutritionnel).
- Comment ? Par des rencontres avec des professionnels de la restauration scolaire lors de la formation «Introduire la culture et les produits BIO dans les collèges», dispensées par des responsables de cuisine à destination des chefs et seconds de cuisine, gestionnaires, principaux, professeurs de SVT, surveillants de la salle à manger ; par la visite de cuisines mutualisées et du laboratoire vétérinaire de l'Isère.

Votre contact "Etape 2" :

Service moyens des collèges
Olivier Ferrand
o.ferrand@cg38.fr

Etape 3 - Après l'assiette :

- Réduire le gaspillage et recycler les déchets fermentescibles du restaurant scolaire.
- Comment ? Par l'intervention de partenaires extérieurs sur la pause méridienne ; la mise en place d'une unité de compostage des déchets (préparation et restes de repas) ; le lien avec l'action « manger et dépenser autrement » ; la visite d'unités de traitement de déchets des cuisines mutualisées ; la création d'un jardin alimenté par le compost du restaurant scolaire.

Votre contact "Etape 3" :

Service développement durable :
Rachel de Souza
r.desouza@cg38.fr

Service moyens des collèges
Olivier Ferrand
o.ferrand@cg38.fr

Accompagnement financier

Participation financière pour l'organisation et la réalisation des actions répondant à l'une ou plusieurs des étapes 1 à 3.

Ressources mises à disposition :

- Expositions « Mets l'Isère dans ton assiette », « gaspillage alimentaire », « OGM ouvrons le débat »
- Prêt d'un gachimètre à pain
- Kits pédagogiques sur : http://www.optigede.ademe.fr et reduisonsnosdéchets.fr
- Dépliant explicatif «Manger et dépenser autrement»
- Possibilité de visite gratuite d'un atelier de fabrication de spécialité charcutière (fournisseurs des cuisines mutualisées)
  Contact : Mme Jonnet 04 76 30 88 56

Action n° 8

COLLÈGE, **UNE ARCHITECTURE À EXPLORER**

L'exploration du collège et son territoire invite les collégiens à se construire une culture architecturale en croisant les approches pluridisciplinaires, de l'enseignement de l'histoire des arts à l'enseignement scientifique et technique, de l'éducation au patrimoine, à l'environnement, au développement durable.
L'occasion leur est offerte de développer leurs connaissances, d'éduquer leur regard dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, de l'environnement et de l'habitat.

Étape 1 - Le collège dans un territoire de vie

- Ce module permet d'étudier la dimension opérationnelle d'un projet architectural au sein de l'établissement (chantier de rénovation, restructuration, construction) ou sur le territoire, en lien avec le quartier, le territoire et ses acteurs.
- Les objectifs sont de permettre aux élèves de comprendre et de s'approprier l'architecture de leur collège, son insertion dans le paysage et dans un tissu bâti, son rapport avec le patrimoine environnant, de connaître les acteurs et les structures qui fabriquent le territoire, de comprendre les choix des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en prenant connaissance des contraintes administratives, urbanistiques ou environnementales.
- Cette action permet aussi d'aborder la notion d'« être habitant ».
- Cette action doit avoir un portage par une équipe pluridisciplinaire.
- Elle peut s'appuyer sur la visite de lieux à proximité du collège.

Accompagnement financier

Participation financière

Ressources mises à disposition :

- Malette pédagogique sur la thématique de l'habitat, préparée par des partenaires ressources du Conseil général
- Possibilité de s'appuyer sur le service du patrimoine culturel du Conseil général
- Possibilité de monter cette action avec le CAUE

Action n° 8

COLLÈGE, **UNE ARCHITECTURE À EXPLORER** (SUITE)

Etape 2 : Résidence d'architecte

- L'architecture devient le thème fédérateur de l'enseignement et de la vie du collège.
- Les objectifs sont de découvrir et de suivre la démarche de projet d'architecte, d'investir et d'approfondir une thématique technique, artistique, patrimoniale ou d'usages, liés à un espace architectural, paysager ou urbain du territoire, mais aussi, de donner à tous les élèves la possibilité d'échanger avec un architecte sur sa pratique professionnelle.

Critères de recevabilité de l'action :

- **AVOIR PARTICIPÉ AU MODULE 1** de l'action n° 8
- **ENVISAGER** une durée de la résidence de 6 à 8 semaines
- **AVOIR UN LIEU AU SEIN DU COLLÈGE** susceptible d'être adapté et dédié au fonctionnent de la résidence
- **NOMMER AU SEIN DU COLLÈGE** un interlocuteur de l'équipe en résidence
- **PRÉVOIR L'ACCUEIL** et la restauration de l'équipe au sein de l'établissement
- **PRÉVOIR LA RESTITUTION DU TRAVAIL RÉALISÉ,** à l'ensemble du collège et en lien avec le Territoire et ses acteurs (écoles, lycées, MJC..).
- **1 À 2 COLLÈGE(S) RETENU(S)** par année scolaire

Accompagnement

- Préparation du contenu et montage du budget de la résidence avec le CAUE
- Possibilité d'être accompagné par les architectes du service patrimoine culturel du Conseil général
- Participation financière (hors restauration et hébergement de l'équipe en résidence)

Vos contacts :

Service jeunesse et sport
Ségolène Jay
s.jay@cg38.fr

CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
Isabelle Berruyer-Steinmetz
04 76 00 02 21
isabelle.steinmetz@caue-isere.fre

Action n° 38

COLLÈGE, **ACTEUR D'UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le collège est vu comme un acteur du développement durable : dans son fonctionnement (éco-responsabilité, fonctionnement participatif) ou par son rôle dans un territoire (liens et relations avec les acteurs locaux).

Objectif :

- Permettre aux équipes de proposer des projets pédagogiques en lien avec **le fonctionnement du collège** : les élèves deviennent acteur du changement.

Critères

- Le projet doit viser **UN FONCTIONNEMENT PLUS ÉCO RESPONSABLE DU COLLÈGE,** par la mobilisation des élèves (par exemple, démarche de diagnostic par les élèves, action de sensibilisation, formulation de recommandations, mise en place de suivi ou d'évaluation).

Vos contacts :

Service jeunesse et sport
Delphine Bouillon-Marillier
delphine.bouillon-marillier@cg38.fr

Service développement durable
Benoît Gouin
04 76 00 60 22 – b.gouin@cg38.fr

Le collège souhaite initier ou pérenniser **une démarche de développement durable** devra :

- Construire la démarche à partir d'un état des lieux, se fixer des objectifs, mettre en œuvre une ou plusieurs actions et mesurer leurs résultats.
- Croiser au moins 2 des 3 dimensions du développement durable (environnement, social, économie).
- Développer un partenariat avec les acteurs du collège ou ceux du territoire.

Accompagnement

- Accompagnement humain d'une démarche de type « Agenda 21 scolaire » : accompagnement technique et proposition d'une offre de partenariat avec les acteurs du territoire (associations, collectivités).
- Accompagnement financier de projet d'éco responsabilité à hauteur maximal de 80 % du budget pouvant couvrir les dépenses suivantes :
  - intervenants extérieurs
  - transports pour sortie scolaire
  - billetterie de sites
  - achat de matériels non couverts par la dotation de fonctionnement

Action n° 45

ACTION LIBRE, **J'AIME MON TERRITOIRE**

Objectif :

- Mettre en place une action interdisciplinaire, ayant un fil conducteur unique et cohérent, à partir des ressources locales, qui s'intègre au parcours de l'élève et qui mette en valeur un aspect spécifique du territoire.

Contenu et déroulement :

- Cette action sera accompagnée par le service éducation des territoires et les référents culture du Conseil général, pour construire le lien avec les structures ou projets locaux.

Critères de recevabilité de l'action :

- **ETABLIR UN FIL CONDUCTEUR UNIQUE ET COHÉRENT ;**
  - Utilisation d'une ou plusieurs ressources du territoire;
  - Partenariat avec des collectivités locales du territoire (financière ou mise à disposition) ;
  - Transports limités au secteur géographique du territoire ;
  - Restitution à valoriser et à partager avec le grand public et les acteurs du territoire (exposition, objet, affiche, support numérique, journée de valorisation…)

Accompagnement

- Participation financière et/ou accompagnement technique par les services de la Maison du Territoire.

Sont exclues les dépenses concernant :

- les rémunérations d'heures des personnels
- l'achat exclusif de matériels et d'équipements lourds
- les projets dont le coût de transport est prépondérant

Ressources mises à disposition :

- Le répertoire des ressources locales

Votre contact :

La maison du Conseil général de votre territoire (le chef de service éducation ; le référent culture ; les gestionnaires durable de l'espace) ; se reporter aux coordonnées en annexe.

COLLÈGE LIEU **DE FORMATION DU CITOYEN ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

Lieu d'expression diversifiée d'une citoyenneté moderne, le collège est aussi le lieu d'apprentissage des règles de vie collective par le rejet des violences et incivilités, l'acceptation de la diversité, la promotion de l'égalité filles-garçons ; où les droits de l'Homme sont autant le présent et l'avenir que le fruit de l'histoire de l'Isère ; où enfin le citoyen est également un individu informé et accompagné si nécessaire, dans ses pratiques individuelles.

PRÉVENTION ET ÉDUCATION POUR LA SANTÉ
Action n° 4 26

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
Action n° 11 27

LE HANDICAP AU COLLÈGE
Action n° 12 28

ACTION DE MÉMOIRE - DROITS DE L'HOMME
Action n° 13 29

ÉGALITÉ FILLES- GARÇONS
Action n° 14 31

OLYMPISME, CULTURE ET ÉDUCATION
Action n° 15 32

AGIR EN CITOYEN INTERNATIONAL
Action n° 17 33

LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL
Action n° 18 34

ACTION LIBRE, COLLÈGE LIEU DE FORMATION DU CITOYEN
Action n° 19 35

Photo : © La Dépêche Marseille

Action n° 4

PREVENTION ET EDUCATION **POUR LA SANTE**

Donner les moyens aux élèves de mieux se préoccuper de leur bien-être en mettant en œuvre des actions de sensibilisation, de prévention et de promotion de la santé.

Contenu et déroulement :

- Actions, animations et formations développées autour d'une ou plusieurs des thématiques suivantes :
  - Les conduites à risques et addictions (tabac, alcool, drogues, cyberaddictions)
  - L'expression du mal-être
  - L'alimentation, l'activité physique et les rythmes de vie des adolescents
  - Les risques auditifs liés à l'écoute et la pratique musicale
  - La sensibilisation à la sécurité et aux premiers secours
  - Le poids du cartable

Ressources mises à disposition :

- Soutien méthodologique et/ou technique auprès :
  - de l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Rhône-Alpes - Education santé Isère (IREPS-RA 38) pour la mise à disposition d'outils pédagogiques, de ressources bibliographiques, et un accompagnement méthodologique à l'élaboration et au montage du projet (m.brisson@educationsante38.org)
- Demande d'intervention auprès :
  - de la délégation départementale de la Croix rouge (04 76 46 16 72)
  - de la protection civile de l'Isère (protectioncivile-38.org)
  - du Service Départemental d'Intervention et de Secours de l'Isère (stephanie.duchet@sdis38.fr)
  - de l'association GRAL « dose le son » (doseleson@gmail.com)

Votre contact :

Service prospective et éducation pour la santé :
Frédéric Gaubert
04 76 12 12 86 – f.gaubert@cg38.fr

Accompagnement financier

- Pris en compte : déplacements, intervenants, billetterie, petites fournitures.
- Exclus : l'achat de mannequins pour les formations 1er secours

Action n° 11

LUTTE **CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

Dans un objectif de cohésion sociale, cette action vise à prévenir et lutter contre les discriminations sur l'ensemble des critères définis par la Loi.

Ces actions peuvent avoir comme objet :

- l'étude des faits historiques
- la lecture de l'actualité
- les activités sportives et culturelles
- les échanges interculturels

Contenu et déroulement :

- Animations développées, soit en relation avec une association reconnue, soit par le service de cohésion sociale et politique de la ville du Conseil général de l'Isère, selon les thématiques abordées :
  - Séances de théâtre et théâtre-forum qui reposent sur des temps de partages et de mise en scène sur les discriminations (4 collèges maximum seront sélectionnés).
  - Animation autour de l'exposition « Discriminations : qui, comment, pourquoi ? » sur les différentes formes de discriminations, encadrée gratuitement par La ligue de l'enseignement (Contact : culture38@laligue.org).
  - Animation autour de l'exposition (à réserver obligatoirement via l'application CEI) « Dis non à ta violence » sur les violences sexuelles et les comportements sexistes, **elle est à animer avec un centre de planification et/ou l'infirmière du collège.**
  - Animations autour de projection de films.
  - Mise à disposition de l'exposition (**à réserver via application CEI**) « Expo-quizz : Egalité, parlons-en ! » avec livrets, elle permet de susciter l'échange et le débat

Accompagnement financier

- Dépenses liées aux transports, financement des intervenants, billetterie.

Votre contact :

Service cohésion sociale et politique de la ville
Aline Blanc-Tailleur,
Référente Lutte contre les discriminations
a.blanc-tailleur@cg38.fr
04 76 00 31 97

Action n° 12

LE HANDICAP AU COLLÈGE

En complément de l'action volontariste du Conseil général visant à renforcer les droits fondamentaux des personnes handicapées et des compétences légales de l'Education nationale en la matière, accompagner toute action éducative destinée à amener les élèves à changer de regard sur les personnes en situation de handicaps physiques, mentaux et psychiques, et à favoriser le droit à l'intégration scolaire en milieu ordinaire, réaffirmé par la loi du 11 février 2005.

Contenu et déroulement :

- Ces actions peuvent contenir :
  - Une sensibilisation des collégiens par des expériences concrètes
  - Un échange pour favoriser l'intégration des élèves en situation de handicap
- Implication des services départementaux de l'Education nationale

Ressources mises à disposition :

- Mise en relation avec les associations expertes et partenaires du Département selon les thématiques et les types de handicaps abordés.
- Les équipes peuvent bénéficier du soutien technique :
  - de la Maison départementale de l'autonomie du Conseil général de l'Isère
  - de l'office départemental des personnes handicapées de l'Isère (ODPHI)

Accompagnement

Participation financière

Votre contact :

CERDA – CEntre de Ressources Départemental pour l'Autonomie
Patrick Delmotte – 04 38 12 48 77
p.delmotte@cg38.fr

Action n° 13

ACTIONS DE MÉMOIRE - DROITS DE L'HOMME

L'éducation des futurs citoyens est indispensable pour comprendre les valeurs sur lesquelles se fondent notre société républicaine. Celle-ci n'est possible que par l'apprentissage de l'histoire et la transmission de la mémoire.

Objectifs :

- Prendre conscience de l'intérêt de l'histoire pour appréhender le présent et l'avenir.
- Se constituer des références culturelles pour mieux se situer dans le temps, dans l'espace, dans un système de valeurs démocratiques et devenir un citoyen responsable.

Contenu et déroulement :

- L'action doit :
  - Etre construite en interdisciplinarité, autour du travail de mémoire et des Droits de l'Homme.
  - Questionner le passé pour réfléchir sur le présent et construire l'avenir.
  - Transmettre l'histoire et la mémoire aux jeunes générations.
- Ces actions ne se limitent pas aux voyages vers des sites historiques de mémoire : elles impliquent une réflexion des élèves sur un ensemble de projets qui se déclinent autour des grands conflits et plus particulièrement pour l'année 2015-2016 de la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale.

Ressources mises à disposition :

- **Le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère** conçu comme un lieu de mémoire, de connaissance et d'échanges autour de la Seconde Guerre mondiale en Isère : il a pour mission majeure d'intéresser les jeunes générations, de susciter leur curiosité et de provoquer leur réflexion.
  - Il propose l'exposition : **« Poilus de l'Isère »**, en partenariat avec les Archives départementales de l'Isère et l'Office départemental des Anciens combattants et victimes de guerre. Cette exposition

Votre contact :

Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère
Alice Buffet, chargée des relations avec le public scolaire
alice.buffet@cg38.fr

Action n° 13

ACTIONS DE MÉMOIRE - DROITS DE L'HOMME (SUITE)

est consacrée aux résonances locales du premier conflit mondial. Éloignée des zones de combat, l'Isère n'en est pas moins profondément marquée par cette période tant en raison de l'impact humain de la mobilisation que par les conséquences militaires, économiques, sociales et politiques sur le territoire même du département. Au-delà de l'histoire et de la mémoire, c'est une véritable réflexion autour de la notion de paix que le Musée dauphinois souhaite engager dans le cadre de cette commémoration.

- L'ensemble de son offre pédagogique est disponible sur son site internet www.resistance-en-isere.fr

Le Musée dauphinois propose l'exposition « À l'arrière comme au front. Les Isérois dans la Grande Guerre », en partenariat avec les Archives départementales de l'Isère. Cette exposition est consacrée aux résonances locales du premier conflit mondial. Éloignée des zones de combat, l'Isère n'en est pas moins profondément marquée par cette période tant en raison de l'impact humain de la mobilisation que par les conséquences militaires, économiques, sociales et politiques sur le territoire même du département. Au-delà de l'histoire et de la mémoire, c'est une véritable réflexion autour de la notion de paix que le Musée dauphinois souhaite engager dans le cadre de cette commémoration.

Votre contact :

Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère
Alice Buffet, chargée des relations avec le public scolaire
alice.buffet@cg38.fr

Accompagnement financier

Participation financière

Action n° 14

EGALITÉ FILLES-GARÇONS

Cette action d'éducation à la différence a pour but de combattre, non seulement les stéréotypes, les préjugés et les discriminations autour du Masculin et du Féminin mais également d'aborder des sujets parfois délicats.

Contenu et déroulement :

- Actions développées autour d'une ou plusieurs des thématiques suivantes :
  - Les violences sexistes - Mariages forcés - Nouveaux rapports amoureux
  - Echanges sur la contraception ou la sexualité
  - Valorisation de l'image des femmes - Lutte contre les stéréotypes
- Accompagnement possible par des associations expertes et partenaires du Conseil général de l'Isère, selon les thématiques abordées ;
  - « Dis non à ta violence » sur les violences sexuelles et les comportements sexistes, elle est à animer avec un centre de planification et/ou l'infirmière du collège.
  - « Les femmes du prix Nobel » avec brochures, elle permet de valoriser les femmes qui ont reçu une récompense pour un acte « remarquable ».
  - « Expo-quizz : Egalité filles/garçons, parlons-en ! » avec livrets, elle permet de susciter l'échange et le débat.
- Mise à disposition de la liste des centres de planifications du département intervenant dans les collèges (thèmes : corps, sexualité, relation à l'autre, respect...).
- Mise à disposition de la brochure « Mariages forcés ! Mariages arrangés ! Brisez le silence, dites non ! ».

Votre contact :

Service cohésion sociale et politique de la ville
Patricia Ferraro –
Référente égalité Homme/femme
patricia.ferraro@cg38.fr
04 76 00 60 91

Accompagnement

Dépenses liées aux transports, financement des intervenants, billetterie.

Action n° 15

OLYMPISME, CULTURE ET ÉDUCATION

Le sport constitue une expression et un support d'apprentissage de la citoyenneté. Dans toutes ses disciplines ou conditions de pratique, il tend à véhiculer de nombreuses valeurs telles que le respect, l'amitié, l'excellence. Ces valeurs de l'olympisme prennent tout leur sens dans et hors des stades ou des gymnases et dépassent largement leur propre champ pour s'appliquer à des situations quotidiennes, et ainsi participer à la formation générale des élèves.

- Les actions présentées par le collège devront impérativement être rattachées à une ou plusieurs fiches pédagogiques du livret « EPS, sport et olympisme » conçu dans le cadre d'un travail collaboratif entre le comité national olympique et sportif, le comité départemental olympique et sportif de l'Isère et l'éducation nationale :
  - Sélectionner au moins une fiche parmi les fiches n°1, 2, 3, 7 et 8.
  - Possibilité de valoriser des actions complémentaires rattachées aux fiches facultatives : n°4 et 9.
- Les actions devront être menées de manière transversale autour d'un projet interdisciplinaire cohérent et construit.

Ressources mises à disposition :

- Accompagnement du comité départemental olympique et sportif de l'Isère (CDOSI) : conseils méthodologiques, mise en relation pour l'intervention d'athlètes.
- Expositions « Olympisme » disponibles au CDOSI, **à réserver via l'application CEI**

Démarche

- Documents à télécharger dans le menu « Documentation » de l'application du CEI :
  - Livret « EPS, sport et olympisme ».
  - Formulaire de candidature : à compléter et à retourner à h.chal@cdos-isere.com **avant le 27 mars 2015**.

Accompagnement financier

Participation financière pour le transport, la billetterie, les interventions pédagogiques.
Dépenses non prises en compte : achat de matériels, hébergement.

Vos contacts :

Comité départemental olympique et sportif de l'Isère :
Hugo Chal - 04 38 24 03 64 - h.chal@cdos-isere.com

Service jeunesse et sport :
Stéphanie Resta - 04 57 38 77 07
stephanie.resta@cg38.fr

Action n° 17

AGIR EN **CITOYEN INTERNATIONAL**

D'importantes inégalités économiques, sociales et écologiques résultent des déséquilibres de flux d'échanges entre les pays. C'est pourquoi, le Conseil général s'engage comme acteur d'une solidarité mondiale au travers de sa politique de coopération internationale et s'attache à sensibiliser le collégien sur sa responsabilité de citoyen en devenir.

- Action s'appuyant sur les thèmes :
  - des migrations et de leurs représentations
  - de la découverte de l'Autre
  - du commerce équitable
  - de la diversité et des inégalités Nord-Sud

Ressources mises à disposition :

- Mise en contact avec des associations expertes et partenaires
- Mise à disposition d'outils réalisés dans le cadre de la coopération Isère-Sénégal :
  - « Au Sénégal les jeunes bougent » : DVD et livret
  - « Regards croisés sur les migrations » : DVD réalisé par des collégiens isérois et de Tambacounda (Sénégal) en partenariat avec deux associations iséroises
  - « Regards croisés sur l'Homme dans son environnement » : DVD et livret pédagogique
  - « Le voyage de Lella » : carnet sur l'éducation durable avec livret (réservé aux 6e et 5e)
- Mise à disposition d'expositions : « la coopération Isère-Maroc », « la coopération Isère-Sénégal », « la coopération Isère-Arménie », « le commerce équitable ».

Ces ressources sont **à réserver via l'application CEI**

Accompagnement financier

Participation financière

Votre contact :

Service de coopération décentralisée
Mathilde Lestra – 04 76 00 64 19
mathilde.lestra@cg38.fr

Action n° 18

LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL

Cette action a pour objectifs de :

- Favoriser des initiatives originales visant un rapprochement intergénérationnel de la vie ;
- Donner une autre image de l'avancée en âge, fondée sur l'utilité sociale de nos aînés et sur la valorisation de leur rôle de « passeurs » ;
- Sensibiliser les collégiens en recherche d'orientation professionnelle sur les métiers d'accompagnement du grand âge.

Contenu et déroulement :

- Ces actions peuvent :
  - encourager un rapprochement intergénérationnel
  - permettre de découvrir des métiers d'accompagnement du grand âge
  - valoriser la mémoire des métiers à travers la découverte ou redécouverte de métiers d'autrefois ainsi que de savoir-faire.

Votre contact :

CERDA – CEntre de Ressources Départemental pour l'Autonomie
Nathalie Balmand – 04 38 12 48 93
nathalie.balmand@cg38.fr

Accompagnement financier

Participation financière

Ressources mises à disposition :

- Mise en relation avec les associations et partenaires du Département selon les thématiques

Action n° 19

ACTION LIBRE, COLLÈGE LIEU DE FORMATION DU CITOYEN

Cette action permet aux équipes pédagogiques de proposer des actions spécifiques visant à développer un comportement citoyen chez le collégien.

Cette action peut avoir pour cadre :

- L'intégration des nouveaux arrivants au sein du collège,
- La prévention et la gestion des situations conflictuelles,
- L'appropriation d'une culture de tolérance, de respect, d'échange et d'égalité,
- La prévention et la lutte contre les incivilités et les stéréotypes,
- La valorisation de l'individu par ses capacités relationnelles et sociales,
- La découverte de la sphère judiciaire.

- Cette action doit être obligatoirement transdisciplinaire,
- Le coût du transport ne doit pas être prépondérant,
- Les séjours d'intégration de 1 à 3 jours maximum voyage compris sur un site isérois (si nuitées, participation des familles raisonnable).

Votre contact :

Service jeunesse et sport
Murièle Del Console
04 57 38 77 52
m.delconsole@cg38.fr1

Accompagnement financier

Participation financière

Ressources mises à disposition :

- Expositions proposées sur www.isere.fr rubrique Le Contrat éducatif, **à réserver obligatoirement via l'application CEI**

COLLÈGE LIEU **D'OUVERTURE CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET SPORTIVE**

Le collège est aussi le lieu qui permet aux élèves de développer une conscience citoyenne par une ouverture sur le monde, au contact des entreprises et de l'économie locale, des acteurs culturels et de la création artistique, des sportifs et des milieux naturels isérois.

« EN CHEMIN SUR LES ENS » ...
Action n° 20 37

DÉCOUVERTES DES MÉTIERS ...
Action n° 21 39

A LA DÉCOUVERTE DE MINATEC
Action n° 23 40

SCIENCES TECHNIQUES ET INNOVATIONS
Action n° 25 41

LANGAGEZ-VOUS
Action n° 51 42

OPÉRATION «COLLÈGE AU CINEMA»
Action n° 27 43

EDUCATION ARTISTIQUE
Action n° 28 44

EDUCATION ARTISTIQUE - RESIDENCE D'ARTISTES
Action n° 46 46

VOYAGES D'ÉTUDES
Action n° 31 47

COLLÈGE À LA NEIGE
Action n° 34 48

DÉCOUVERTE DE LA MONTAGNE
Action n° 52 49

DÉCOUVERTE DES SPORTS NATURE
Action n° 36 50

À LA DÉCOUVERTE DU MONDE SOUTERRAIN
Action n° 40 51

Action n° 20

« EN CHEMIN SUR LES ENS » : DÉCOUVERTE DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS DE L'ISÈRE

Les sites du réseau des espaces naturels sensibles (E.N.S.) de l'Isère présentent un fort intérêt biologique et paysager. Ils sont fragiles et souvent menacés et, de ce fait, doivent être préservés. Il est proposé aux collèges la réalisation d'une action pédagogique comportant des sorties sur l'ensemble des espaces naturels protégés (E.N.S. et réserves naturelles).

- Découvrir et comprendre les milieux naturels (tourbières, forêts alluviales, prairies sèches ...) rencontrés sur les sites du réseau des espaces naturels protégés de l'Isère, les espèces qu'ils abritent et leur fonctionnement (chaînes alimentaires, cycle de l'eau, écosystèmes, biodiversité ...).
- Prendre conscience de la fragilité de ces milieux et de la nécessité de les protéger (air, eau, sols, milieux, espèces ...).

Cette action doit être validée par le Rectorat et la DSDEN.

Critères de recevabilité de l'action :

- **PERTINENCE DU THÈME au regard de l'éducation à l'environnement (sciences de la vie et de la terre, protection de la nature).**
- **CONTENU PÉDAGOGIQUE DÉTAILLÉ montrant l'implication des enseignants et des élèves** ;
- **LOCALISATION DES SORTIES** (3 minimum) sur un ou plusieurs espaces naturels ouverts aux scolaires.
- Accompagnement par un ou plusieurs **ANIMATEURS NATURE AGRÉÉS par le Conseil général de l'Isère.**
- **RESPECT DU SITE ET DE SA FRAGILITÉ :** utilisation des cheminements prévus (pas d'intrusion dans les secteurs les plus fragiles), parcours au rythme de la marche (pas de course d'orientation, par exemple), nombre de classes simultanées respectant la capacité d'accueil du site (obligation de réserver la sortie auprès du gestionnaire du site en lien avec l'animateur choisi).journée de valorisation...) qui pourra être vue par le grand public et partagée avec les acteurs de l'action.

Action n° 20

« EN CHEMIN SUR LES ENS » : DÉCOUVERTE DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS DE L'ISÈRE (SUITE)

Accompagnement financier

Forfait de 1 200 euros par classe, porté à 1 700 euros par classe si hébergement sur le site (Les Ecouges) ou à proximité.

Ressources mises à disposition :

- Les animateurs nature agréés peuvent vous aider à concevoir et à réaliser cette action.
- Le dossier de présentation complet, la carte des sites naturels, la liste des animateurs agréés, sont disponibles sur www.isere.fr rubrique Environnement, En chemin sur les ENS (1).

(1)https://www.isere.fr/environnement/proteger-le-patrimoine-naturel/en-chemin-sur-les-ens/

Eléments complémentaires :

- Remplir la fiche action et la fiche « ENS » téléchargeable dans **l'application CEI**
- Une restitution pédagogique présentant le travail réalisé et les connaissances acquises (selon la trame proposée sur www.isere.fr) devra être envoyée au Service développement durable avec la fiche d'évaluation des sorties, en complément du bilan.

Votre contact :

Service développement durable :
Nathalie de Yparraguirre
04 76 00 32 62
n.deyparraguirre@cg38.fr

Action n° 21

DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET CONNAISSANCE DU MONDE PROFESSIONNEL

Cette action propose une approche du monde professionnel par une découverte des métiers, du fonctionnement de l'entreprise et de son environnement économique et social.

Objectifs :

- Faire prendre conscience aux collégiens de la diversité des métiers pour construire une orientation positive et choisie ;
- Familiariser les collégiens avec les entreprises de leur territoire ;
- Accompagner le passage des collégiens orientés en apprentissage vers le monde de l'entreprise ;
- Combattre les stéréotypes en promouvant l'égalité des chances dans le domaine professionnel et orientation scolaire.

Contenu et déroulement

- Participation des collégiens à des salons, journées portes ouvertes, visites d'entreprises locales ou des manifestations d'envergure nationale ou régionale, organisées en faveur de l'information et de l'orientation des jeunes, notamment dans le cadre de l'option DP3.
- Intervention de professionnels offrant une approche concrète de l'entreprise.

Accompagnement financier

Participation financière aux coûts de transport vers des lieux de visite, aux frais d'intervenants (hors partenaires conventionnés avec le Conseil général), à l'achat de petits matériels.

Ressources mise à disposition :

- Interventions de partenaires conventionnés du Conseil général sur la thématique du logement

Votre contact :

Service jeunesse et sport
Ségolène Jay – s.jay@cg38.fr

Action n° 23

À LA DÉCOUVERTE DE **MINATEC**

Cette action a pour but de :

- Sensibiliser les collégiens aux micro-nanotechnologies en découvrant le campus d'innovations de MINATEC.
- Rencontrer des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens, pour présenter les différents degrés de qualifications des métiers scientifiques et sensibiliser les élèves aux métiers de la recherche.
- Montrer comment MINATEC participe à l'innovation technologique dans les domaines de l'information et de la communication, et des énergies nouvelles.

Contenu et déroulement

Option 1 :

Un jour de visite par collège en lien avec le thème des Technologies de l'Information et de la Communication. Deux collèges seront sélectionnés.

Option 2 :

Un jour de visite par collège en lien avec les énergies durables à MINATEC. Un collège sera sélectionné.

Déroulement :

- 1 jour de visite pour 1 classe par collège
- 3 collèges seront sélectionnés.
- Une réunion à MINATEC avec les enseignants du collège et les chercheurs précèdera la visite.

Vos contacts :

Service jeunesse et sport :
Murièle Del Console
04 57 38 77 52
m.delconsole@cg38.fr

MINATEC
Francine Papillon :
francine.papillon@cea.fr
3 parvis Louis Néel
38054 Grenoble cedex 9
www.minatec.tv ou
www.facebook.com/minatec.org
ou www.minatec.org

Accompagnement financier

Prise en charge des transports vers MINATEC.
Mise à disposition par MINATEC des personnels encadrant.

A noter :

- La sélection se fera en examinant la concordance des projets d'établissement avec la découverte des métiers de la recherche.

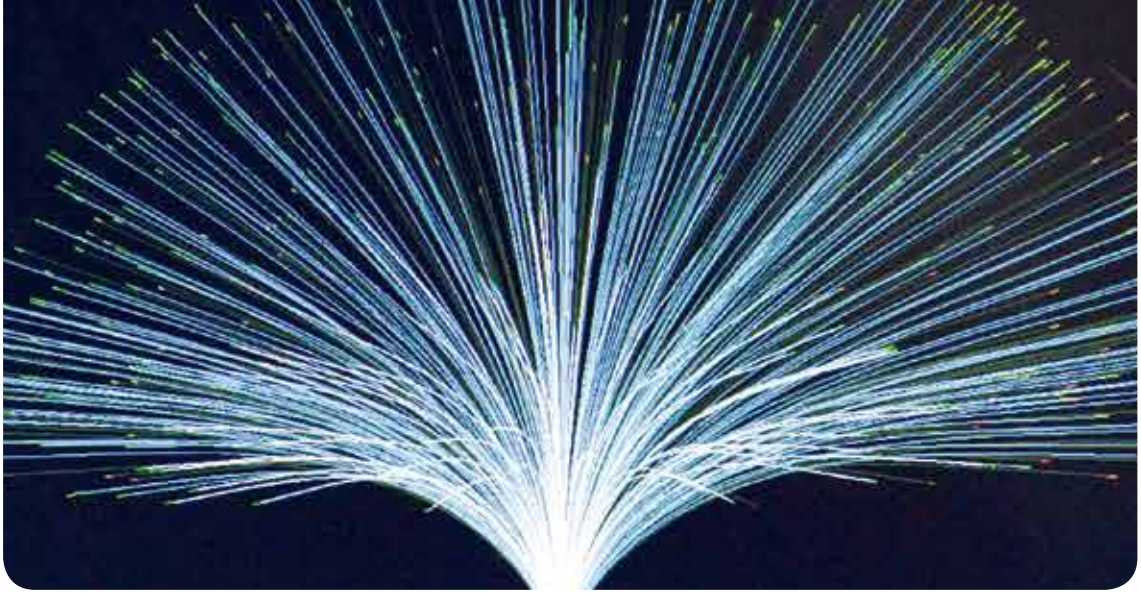

Action n° 25

SCIENCES, TECHNIQUES ET INNOVATIONS

Cette action a pour but de faire prendre conscience aux collégiens du rôle croissant des sciences et des nouvelles techniques et technologies dans la vie quotidienne et professionnelle.

Objectifs :

- Aborder les sciences autrement,
- Développer la démarche expérimentale chez le collégien à partir d'une problématique ou d'un besoin,
- Se positionner comme citoyen acteur de son environnement.

Contenu et déroulement

- Mettre en œuvre des actions concrètes permettant au collégien d'appréhender la démarche de projet : besoins, conception et réalisation.

Accompagnement financier

Participation financière aux frais de transports et à l'achat de petits matériels.

Ressources mise à disposition :

- **Fête de la science :** le village des sciences propose aux classes des ateliers et des animations
- **Echosciences Grenoble :** plateforme d'actualité scientifique, d'échange d'informations et de partage : www.echosciences-grenoble
- **FabLab :** laboratoire de fabrication doté de machines à commande numérique. Lieu de création, d'apprentissage, d'échanges de pratiques et de découverte des innovations numériques (Visites guidées, réalisation de projets, prêt d'imprimante 3D itinérante.)
- **Expositions scientifiques permanentes :** www.ccsti-grenoble.org

Vos contacts :

Service jeunesse et sport :
Murièle Del Console
04 57 38 77 52
m.delconsole@cg38.fr

CCSTI Grenoble – La Casemate :
Catherine Demarcq
catherine.demarcq@ccsti-grenoble.org
2 place Saint-Laurent
38000 Grenoble

NOUVEAU

Action n° 51

LANGAGEZ-VOUS !

« Langagez-vous ! » s'inscrit dans la politique de prévention de l'illettrisme menée par le Conseil général de l'Isère. Le Service de la Lecture Publique de l'Isère a pour mission de favoriser l'accès à la lecture, à l'écriture et plus généralement à la culture au plus grand nombre.
Son rôle social implique de renforcer les partenariats entre bibliothèques locales et collèges, de favoriser la mise en synergie de dynamiques locales impulsées par différents acteurs d'un territoire mais aussi de développer des actions culturelles hors les murs avec des partenaires issus de différents champs professionnels. Il s'agit de s'adresser à tous les publics et notamment les jeunes et les plus éloignés de l'écrit.

Contenu et déroulement

- Expression langagière, de développer un lien, une familiarité et un goût des mots.
- Types d'ateliers proposés (un seul choix possible) :
  - d'écriture
  - de création de jeux vidéo (approche du récit et de l'écriture : scénario, manuel d'utilisation...)
  - d'écoute et de création sonore (la sonorité des mots, l'oralité...)
  - arts plastiques (la dimension graphique et plastique de l'écriture, le lien texte-image...)
  - vidéo (le récit, l'écriture, l'oralité...)
  - conte (écoute, réécriture et expression orale d'une histoire)
- Pour plus d'informations sur chaque type d'atelier, prendre contact avec le référent.
- Public : Priorité donnée aux élèves de classes/ateliers Relais et classes SEGPA.
- Valorisation de publics peu familiers de l'écrit.
- Périodicité : Fréquence et durée d'intervention à définir avec l'établissement en fonction des ateliers.

Accompagnement financier

Frais d'intervention de partenaires du service selon les ateliers

Ressources mise à disposition :

- Accompagnement du personnel du Service de la lecture publique.
- Prêt de livres thématiques sur projet.
- Prêt d'expositions thématiques **à réserver via l'application CEI**

Vos contacts :

Service de la Lecture Publique :
Marie Bonjean
04 76 63 30 72
marie.bonjean@cg38.fr
Colette Garnier
04 76 63 30 67
c.garnier@cg38.fr
1 rue Alfred Gueymard
38 400 Saint-Martin-d'Hères
www.bdp38.fr
Facebook : www.facebook.com/servicelecturepubliqueisere

Action n° 27

OPÉRATION «COLLÈGE AU CINÉMA»

« Collège au cinéma » permet aux classes de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma.

Objectifs :

- Apporter aux collégiens une première culture du cinéma comme art et vaincre les réticences de la plupart des élèves face à des œuvres en noir et blanc ou en version originale ;
- Ouvrir leur esprit sur un support qu'ils abordent habituellement par un biais commercial, leur donner les éléments leur permettant de développer leur esprit critique face aux images qui les envahissent ;
- Les rendre aptes à choisir ce qu'ils regardent.

Contenu et déroulement

- Assister aux séances de prévisionnage organisées en Isère pour les enseignants afin de préparer les séances avec les élèves (1 journée en septembre) ;
- Visionner les films choisis par le comité de pilotage départemental de l'opération « collège au cinéma » dans le cadre du dispositif national ;
- Assister à trois séances sur une année scolaire.

Vos contacts :

Service développement culturel :
Jean-Luc Gailliard
jl.gailliard@cg38.fr

Cinéma le Méliès de Grenoble :
Marco Gentil
coordinateur du dispositif en Isère
04 76 47 99 31
marco.melies@laligue38.org

Accompagnement financier

Prise en charge du coût des séances (2,50 euros par élève et par séance) et participation financière aux frais de déplacements.

Ressources mise à disposition :

- Informations et documentations sur le dispositif en Isère : www.laligue38.org/college-et-cinema
- Pour la France : www.site-image.eu conçu avec le soutien du Centre national du cinéma.

Action n° 28

EDUCATION ARTISTIQUE

Le Conseil général a adopté en décembre 2013 son schéma départemental des enseignements artistiques et de l'éducation culturelle, qui a pour ambition de faire de la culture un véritable outil d'éducation, et ainsi de favoriser les liens entre les champs de la culture, de l'Education nationale, et de l'Education populaire. Dans ce cadre, il souhaite soutenir les actions d'éducation artistique portées par les collèges, en portant une attention particulière :

- **aux trois piliers constitutifs de l'éducation culturelle : la pratique (faire), la rencontre avec des œuvres et des artistes (voir, écouter, ressentir), et la prise de recul, l'acquisition d'outils d'analyse critique et la connaissance (réfléchir) ;**
- **au projet global dans lequel s'inscrivent ces actions particulières : projet d'établissement, parcours d'éducation culturelle, projet éducatif de territoire...**

Contenu et déroulement

L'action d'éducation artistique peut concerner les champs des arts visuels et des arts vivants (image, théâtre, danse, cirque, musiques...).

Cette action peut être accompagnée par les référents culture des territoires du Conseil général et par le service du développement culturel, pour construire le lien avec les structures ou projets locaux et avec les structures ou projets départementaux

Conditions de recevabilité :

- l'action cerne au moins deux des trois axes suivants : pratique/ rencontre avec des œuvres et des artistes (dans le collège ou à l'extérieur) / acquisition d'outils d'analyse critique, connaissance
- l'action fait intervenir un acteur culturel professionnel extérieur au collège et isérois (équipement culturel spectacle vivant, musiques actuelles, musées ou lieux d'exposition, école de musique, collectif d'artistes, etc.) – indiquer précisément son nom ou sa structure
- l'action doit se dérouler en plusieurs temps répartis dans l'année (minimum de trois temps)

ÉDUCATION ARTISTIQUE (SUITE)

Une attention particulière sera portée aux points suivants :

- Mobilisation de deux ou trois piliers de l'éducation artistique (faire/voir, écouter, ressentir/réfléchir)
- Inscription de l'action dans un projet plus large (parcours d'éducation artistique, projet éducatif de territoire, résidence d'artiste sur le territoire)
- Implication de plusieurs professeurs du collège
- Lien avec les enjeux du numérique, de l'éducation à l'image / plusieurs disciplines artistiques concernées.

Accompagnement financier

Participation financière pour :

- intervenant = heure d'intervention devant les collégiens,
- spectacle, concert, conférence culturelle dans le collège (prestation),
- billetterie spectacle vivant et musique,
- transport (mais ne doit pas constituer l'essentiel du budget),
- location de matériel,
- fournitures = petit matériel.

Sont exclues, les dépenses concernant :

- les rémunérations d'heures du personnel du collège
- l'achat de matériels et d'équipements lourds
- les tickets de cinéma et transports pour se rendre dans des salles de cinéma

Ressources mise à disposition :

Liste indicative de structures culturelles mobilisables sur www.isere-culture.fr

A noter !

Remplir une fiche différente par action d'éducation artistique développée. Une action peut comporter plusieurs volets en lien les uns avec les autres.

Vos contacts :

Référents culture des territoires,
voir coordonnées en annexe

Service du développement culturel :
Jean-Luc Gailliard
jl.gailliard@cg38.fr

Action n° 46

EDUCATION ARTISTIQUE - RÉSIDENCES D'ARTISTES

La résidence d'artiste se caractérise par l'accueil d'un artiste ou d'une compagnie pour un travail de création et de pratique avec les élèves à l'intérieur du collège sur une année scolaire. Elle doit impliquer l'ensemble de l'établissement et renforcer les liens entre le collège et son territoire.

Contenu et déroulement

- Engager les collégiens dans une démarche d'éducation artistique et culturelle, avec le concours d'un artiste ou d'une compagnie, en leur offrant un espace d'échange et d'expression sur du long terme.

- Provoquer une réflexion sur la place de l'art et de la culture dans la société, mais aussi dans l'établissement et dans la vie quotidienne du collégien, lien avec les familles.

Conditions de recevabilité :

- La résidence est construite avec des artistes ou compagnies iséroises, selon un cahier des charges en lien avec le service du développement culturel et les territoires du Conseil général.
- Elle s'intègre dans le volet culturel du projet d'établissement (transversalité, pluridisciplinarité).
- Elle se déroule sur une durée de 4 à 8 semaines, avec un minimum d'une semaine d'immersion de l'artiste dans l'établissement.
- Le collège nomme un référent au sein de l'établissement qui sera l'organisateur de la résidence et l'interlocuteur de l'équipe en résidence.
  - Il met à disposition de l'équipe retenue un espace de travail dédié, adapté au projet.
  - Il prend en charge l'accueil et la restauration de l'équipe en résidence.
  - Il prévoit une restitution du travail de création (exposition, spectacle, site web...)

EDUCATION ARTISTIQUE - RÉSIDENCES D'ARTISTES (SUITE)

- Les projets de collèges situés en Réseau de réussite scolaire ou en territoires prioritaires seront privilégiés. Un partenariat avec les écoles élémentaires du secteur doit être envisagé pour le lien CM2/6e.

Accompagnement financier

- **Participation financière pour :**
  - intervenant = heure d'intervention devant les collégiens,
  - spectacle, concert, conférence culturelle dans le collège (prestation),
  - billetterie spectacle vivant et musique,
  - transport (mais ne doit pas constituer l'essentiel du budget),
  - location de matériel,
  - fournitures = petit matériel,
- **Sont exclues, les dépenses concernant :**
  - les rémunérations d'heures du personnel du collège
  - l'achat de matériels et d'équipements lourds
  - les tickets de cinéma et transports pour se rendre dans des salles de cinéma
- La DRAC peut participer au financement de la structure culturelle partenaire.

A noter !

- Cette action n'est pas cumulable avec l'action n° 8 résidence d'architecte.

Ressources mise à disposition :

- Accompagnement possible par les référents culture des territoires du Conseil général et par le service du développement culturel, pour construire le lien avec les structures ou projets locaux et avec les structures ou projets départementaux.

Vos contacts :

Référents culture des territoires,
voir coordonnées en annexe

Service développement culturel :
Florence Bellagambi
04 76 00 33 33
f.bellagambi@cg38.fr

Action n° 31

VOYAGES D'ÉTUDES

Le voyage d'étude doit permettre au collégien d'effectuer un séjour en France ou dans un pays de la communauté européenne au cours de son cursus scolaire. Véritable projet éducatif, il doit faire au préalable l'objet d'une préparation et d'une exploitation ultérieure en classe.

Contenu et déroulement

Cette action doit permettre à l'élève de :

- Développer sa capacité à s'ouvrir sur l'extérieur,
- Développer une conscience européenne et/ou citoyenne,
- Combattre les a priori,
- S'ouvrir à d'autres cultures,
- Transmettre le sens de la solidarité internationale en le sensibilisant au développement durable,
- Développer ses connaissances scientifiques, artistiques et culturelles.

Critères de recevabilité de l'action :

- **THÈME DU VOYAGE** précis et détaillé,
- Durée minimale : **2 JOURS,** voyage compris,
- **CLASSES ENTIÈRES** ou **GROUPES HOMOGÈNES,**
- **COÛT TOTAL DU VOYAGE** mesuré,
- **PARTICIPATION DES FAMILLES** pondérée,
- **AVIS FAVORABLE** de la DSDEN,
- **LES CLASSES DE 4e** seront retenues prioritairement.

Votre contact :

Service jeunesse et sport
Murièle Del Console
04 57 38 77 52
m.delconsole@cg38.fr

Accompagnement financier

- Forfait de 25 euros par élève.
- **Nombre de participants, tous voyages confondus, limité à 30 % de l'effectif global du collège.**

Action n° 34

COLLÈGE À LA NEIGE

La situation géographique de l'Isère offre un contexte favorable à la pratique des activités sportives de montagne telles que le ski alpin, le ski nordique et la randonnée à raquettes. Axée sur la réalisation d'un cycle d'éducation physique et sportive (EPS), l'action « Collège à la neige » permet aux jeunes isérois d'acquérir des compétences sportives riches et variées, et d'assimiler des valeurs de solidarité et d'entraide en milieu naturel spécifique.

Contenu et déroulement

- Réalisation d'un cycle d'EPS dans son intégralité : 10 heures de pratique sportive effective.
- L'action doit concerner prioritairement le niveau 5e.
- L'ensemble des élèves d'un unique niveau de classe doit être concerné.
- Programmation des sorties d'un même groupe sur des journées consécutives, hors vacances scolaires (toutes zones).
- Choix de la station iséroise, selon la localisation géographique du collège.
- L'action ne doit pas prévoir d'hébergement ni de participation financière des familles.
- Priorité donnée aux collèges situés en réseau d'éducation prioritaire et/ou dépourvus d'équipements sportifs.
- Action financée 4 années consécutives maximum (sous réserve d'éligibilité de l'action).

La démarche :

- Documents à télécharger dans le menu « Documentation » de **l'application CEI** à compléter et à retourner par mail à stephanie.resta@cg38.fr
  - Formulaire de candidature « Collège à la neige » à transmettre avant **le 27 mars 2015.**
  - Planning définitif des sorties à transmettre au plus tard **fin septembre 2015.**

Accompagnement financier

- Participation financière pour le transport, la location de matériel, l'encadrement sportif (ESF) et l'accès au domaine skiable.
- Non cumulable avec les actions : n°36, n°40 et n°52.

Votre contact :

Service jeunesse et sport :
Stéphanie Resta
04 57 38 77 07
stephanie.resta@cg38.fr

NOUVEAU

Action n° 52

DÉCOUVERTE **DU MILIEU MONTAGNARD**

Dans le cadre d'une immersion de deux jours en montagne et au travers de rencontres avec les acteurs du territoire, les collégiens vont partir à la découverte d'un patrimoine naturel, économique et historique d'une très grande richesse.

Contenu et déroulement

- L'action doit se dérouler sur deux journées consécutives avec une nuitée, hors vacances scolaires, durant les mois de septembre (fin septembre), octobre, avril, mai et juin.
- Elle doit impérativement être menée sur un site et au sein d'un centre d'hébergement partenaires du Conseil général, référencés dans le livret « Découverte du milieu montagnard ».
- Les thématiques de découverte patrimoniale et les activités sportives de nature disponibles, varient selon les sites : consulter le livret « Découverte du milieu montagnard ».
- Sélection des projets sur la base de la qualité et de la dimension interdisciplinaire du contenu pédagogique présenté, en lien avec les enseignements de collège.

Accompagnement financier

- Participation financière pour le transport et la pension complète qui comprend le dîner et la nuitée du premier jour, le petit-déjeuner, le déjeuner et le goûter du second jour.

Attention !

- L'organisation du séjour est à la charge du collège : réservation du transport, de la pension complète et des activités.
- Le coût d'encadrement des activités sportives de nature et de l'animation éducative n'est pas pris en charge par le Département.
- Non cumulable avec les actions : n°34, n°36 et n°40.

DÉCOUVERTE **DU MILIEU MONTAGNARD** (SUITE)

Ressources mise à disposition :

- Les Parcs naturels régionaux du Vercors et de la Chartreuse, ainsi que le Parc national des Ecrins pourront servir de points d'appui pour le montage de l'action.

La démarche :

- Documents à télécharger dans **l'application CEI** - menu Documentation :
  - Livret « Découverte du milieu montagnard » : liste des sites, des centres d'hébergement et des prestataires d'encadrement partenaires, détail des activités disponibles sur les différents sites, détail des tarifs négociés.
  - Formulaire de candidature « Découverte du milieu montagnard » : à compléter et à retourner par mail à stephanie.resta@cg38.fr avant **le 27 mars 2015.**

Vos contacts :

Service jeunesse et sport :
Stéphanie Resta
04 57 38 77 07
stephanie.resta@cg38.fr

Service développement durable :
Nathalie de Yparraguirre
04 76 00 32 62
n.deyparraguirre@cg38.fr

Action n° 36

SPORTS DE NATURE

De par sa grande diversité de reliefs et de paysages, notre département offre de larges possibilités de pratiquer des activités sportives en milieu naturel.

Contenu et déroulement

- Cette action propose de clore un cycle obligatoire d'éducation physique et sportive (EPS), en offrant soit une diversification des sites, soit une opportunité d'évaluation sur un terrain inconnu des élèves.
- Réalisation d'une journée d'activité sportive en milieu naturel : randonnée, course d'orientation, escalade, canoë-kayak ou autre activité d'établissement agréée par l'inspection pédagogique d'éducation physique et sportive.
- Choix du site naturel à effectuer en Isère, selon la localisation géographique du collège.
- L'ensemble des élèves d'un unique niveau de classe doit être concerné.

Accompagnement financier

- Participation financière pour le transport.
- Participation financière pour le renforcement de l'encadrement sportif de l'activité escalade.

Attention !

- Non cumulable avec les actions : n°34, n°40 et n°52.

Votre contact :

Service jeunesse et sport :
Stéphanie Resta
04 57 38 77 07
stephanie.resta@cg38.fr

Ressources mise à disposition :

- Les Parcs naturels régionaux du Vercors et de la Chartreuse, ainsi que le Parc national des Ecrins pourront servir de points d'appui pour le montage de cette action.

Action n° 40

DÉCOUVERTE **DU MONDE SOUTERRAIN**

La pratique de la spéléologie permet de développer des enseignements interdisciplinaires alliant les sciences de la vie et de la terre et l'éducation au développement durable. Elle permet également d'appréhender le déplacement dans un milieu spécifique nécessitant la gestion du risque et l'acquisition de notions de sécurité.

Contenu et déroulement

- L'action peut concerner une ou plusieurs classes de niveau 5e, au regard du programme de sciences de la vie et de la terre.
- Site de pratique préférentiel : les Cuves de Sassenage. D'autres sites peuvent être envisagés selon le contexte spécifique du collège : Grotte Roche pour les collèges situés sur le plateau du Vercors ; La grotte de Saint-Aupre pour les actions impliquant peu d'élèves (faible capacité d'accueil).
- Périodes optimales de réalisation de l'action : d'octobre à juin.
- Encadrement sportif de l'activité impérativement assuré par des professionnels issus de structures labellisées par la Fédération française de spéléologie : Livret « Découverte du monde souterrain ».
- Action menée sur des demi-journées d'activité avec un encadrement sportif assuré à la journée : prévoir le même nombre d'élèves le matin et l'après-midi.
- Sélection des projets sur la base de la qualité et de la dimension interdisciplinaire du contenu pédagogique présenté.

La démarche :

- Documents à télécharger dans le menu « Documentation » de **l'application CEI** :
  - Livret « Découverte du monde souterrain » : liste des structures labellisées par la Fédération française de spéléologie, caractéristiques des sites de pratiques.
  - Formulaire de candidature « Découverte du monde souterrain » : à compléter et à retourner par mail à stephanie.resta@cg38.fr avant **le 27 mars 2015.**

Accompagnement financier

- Participation financière pour le transport et l'encadrement sportif de l'activité.
- Non cumulable avec les actions : n°34, n°36, n°52.

Votre contact :

Service jeunesse et sport :
Stéphanie Resta
04 57 38 77 07
stephanie.resta@cg38.fr

SORTIES CULTURELLES

Par la richesse de son patrimoine local, culturel, artistique, archéologique, naturel et scientifique, notre département contribue à l'éducation aux arts et à la culture des collégiens isérois.

Objectifs :

- Sensibiliser les collégiens à un patrimoine proche souvent méconnu,
- Développer leur culture artistique et scientifique,
- Modifier le regard de l'élève sur son environnement culturel et son patrimoine local,
- Fournir aux professeurs des ressources de qualité nombreuses et diverses.

Critères de recevabilité de l'action :

- **CHOIX DES SITES EXCLUSIVEMENT limité à ceux figurant sur le site www.isere-culture.fr et www.isere-patrimoine.fr**
- **EXEMPLES DE SITES AGRÉÉS :**
  - **Les archives départementales**
  - **Les musées départementaux, isérois et hors département,**
  - **Les salles de spectacles**
  - **Les festival**
  - **Le patrimoine naturel**
  - **Les fermes pédagogiques**
  - **Les sièges de journaux.**

Accompagnement financier

Participation forfaitaire aux frais de transport, attribuée pour l'ensemble des sorties, à hauteur de 30 % maximum de l'enveloppe globale allouée au collège.

Ressources mises à disposition :

- Ateliers pédagogiques des musées départementaux, des sites patrimoniaux et des lieux culturels.

Votre contact :

Service jeunesse et sport :
Murièle Del Console
04 57 38 77 52
m.delconsole@cg38.fr

RÉSERVATION **D'EXPOSITIONS ET D'OUTILS ÉDUCATIFS**

- Le Conseil général de l'Isère met **gracieusement** à disposition des collèges, sur réservation, une centaine d'expositions, de DVD et d'outils éducatifs, proposés par ses services en charge de la lecture publique, de la cohésion sociale, de la jeunesse et du sport, du développement durable...

- Les outils proposés au prêt touchent notamment les domaines de l'environnement, la coopération internationale, la sociologie, la littérature, Les arts et l'image, la géographie, l'histoire, l'égalité des chances, l'artisanat, l'olympisme.

- La liste des expositions est à télécharger sur www.isere.fr rubrique Le Contrat éducatif isérois.
  Vous y trouverez le thème de l'exposition ainsi que les sites internet des services proposant les expositions.

Conditions de prêt :

- 5 prêts maximum par établissement et par année scolaire
- Durée : 21 jours maximum

Réservation de préférence via l'application CEI

.

Votre contact :

Service jeunesse et sport
Krystèle Masciave
04 57 38 77 48
c.masciave@cg38.fr

ANNEXE
VOS CONTACTS AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE

Service jeunesse et sport

Ségolène Jay	04 57 38 77 51	coordination du dispositif référent des actions n° 8, 21 et 45
Murièle Del Console	04 57 38 77 52	expertise & suivi des procédures référent des actions n° 19, 23, 25, 31 et sorties culturelles
Delphine Bouillon-Marillier		chargée de mission Agenda 21 scolaire référent de l'action n° 38
Stéphanie Resta	04 57 38 77 07	référent de l'action n°15, 34, 36, 40, 52
Khrystèle Masciave	04 57 38 77 48	réservation des expositions

Service moyens des collèges

Olivier Ferrand	04 57 38 77 37	référent de l'action n° 3

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Service développement durable

Rachel De Souza	04 76 00 33 13	référent de l'action n° 2 et 3
Benoit Gouin	04 76 00 60 22	référent de l'action n° 38
Frédéric Dalvai	04 76 00 36 39	référent des actions n° 1 et 37
Nathalie de Yparraguirre	04 76 00 32 62	référent de l'action n° 20

Service économie et agriculture

Christophe Corbière	04 76 00 39 17	référent de l'action n° 3

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE

Centre de ressources départemental pour l'autonomie

Patrick Delmotte	04 38 12 48 77	référent de l'action n° 12
Nathalie Balmand	04 38 12 48 93	référent de l'action n° 18

Service de la prospective et de l'éducation pour la santé

Frédéric Gaubert	04 76 12 12 86	référent de l'action n° 4

DIRECTION DE L'ÉVÈNEMENTIEL ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Service de la coopération décentralisée

Mathilde Lestra	04 76 00 64 19	référent de l'action n° 17

DIRECTION DE L'INSERTION ET DE LA FAMILLE

Service cohésion sociale et de la politique de la ville

Patricia Ferraro	04 76 00 60 91	référent de l'action n° 14
Aline Blanc-Tailleur	04 76 00 31 97	référent de l'action n° 11

DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Service développement culturel

Jean-Luc Gailliard	jl.gailliard@cg38.fr	référent de l'action n° 27 et 28
Florence Bellagambi	04 76 00 33 33	référent de l'action n° 46

Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère

Alice Buffet	alice.buffet@cg38.fr	référent de l'action n° 13

Service de la lecture publique

Marie Bonjean	04 76 63 30 70	référent de l'action n° 51

LES TERRITOIRES

DIRECTION TERRITORIALE AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

32 rue de New York	Téléphone : 04 57 38 44 00
38030 Grenoble cedex 2	Télécopie : 04 57 38 44 49

La direction : Monique Pilon, Directrice – Pierre Hetzel, Directeur adjoint

Vos interlocuteurs :

Véronique Nowak,	Chef de service	v.nowak@cg38.fr
Georges Badel		g.badel@cg38.fr
Référent culturel	Malika El Bazta	m.elbazta@cg38.fr

Collèges du territoire

Aimé Césaire	Grenoble
Alexandre Fleming	Sassenage
Barnave	Saint-Egrève
Champollion	Grenoble
Charles Münch	Grenoble
Chartreuse	Saint-Martin-le-Vinoux
Clos Jouvin	Jarrie
Edouard Vaillant	Saint-Martin-d'Hères
Europole	Grenoble
Fantin-Latour	Grenoble
Fernand Léger	Saint-Martin-d'Hères
Georges Pompidou	Claix
Gérard Philippe	Fontaine
Henri Wallon	Saint-Martin-d'Hères
Jean Vilar	Echirolles
Jules Flandrin	Corenc
Jules Vallès	Fontaine
Jules Verne	Varces
La Moulinière	Domène
Le Chamandier	Gières
Le Masségu	Vif
Le Moucherotte	Pont-de-Claix
Les Buclos	Meylan
Les Mattons	Vizille
Les Saules	Grenoble
Lionel Terray	Meylan
Louis Lumière	Echirolles
Lucie Aubrac	Grenoble
Marc Sangnier	Seyssins
Olympique	Grenoble
Pablo Picasso	Echirolles

Pierre Dubois	Seyssinet
Stendhal	Grenoble
Vercors	Grenoble

DIRECTION TERRITORIALE BIÈVRE-VALLOIRE

Rue de la Guillotière	Téléphone : 04 37 02 24 80
BP 15 - 38270 Beaurepaire	Télécopie : 04 37 02 25 17

La direction : Philippe Gallien, Directeur– Gilles Laperrousaz, Directeur adjoint

Vos interlocuteurs :

Estelle Rey,	Chef de service	e.rey@cg38.fr
Référent culturel	Gaelle Egidio	gaelle.egidio@cg38.fr

Collèges du territoire

Jacques Brel	Beaurepaire
Jongkind	La Côte-Saint-André
Liers et Lemps	Le Grand-Lemps
Marcel Mariotte	Saint-Siméon-de-Bressieux
Rose Valland	Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs

DIRECTION TERRITORIALE DU GRÉSIVAUDAN

71 chemin des sources	Téléphone : 04 56 58 16 00
Parc technologique	Télécopie : 04 56 58 16 09
des Fontaines	
Antheralp - 38191 Bernin	

La direction : Marc-François Ducroux, Directeur– Angélique Chapot, Directrice adjointe

Vos interlocuteurs :

Noëlle Pesenti,	Chef de service	n.pesenti@cg38.fr
Référent culturel	Sandrine Godard	s.godard@cg38.fr

Collèges du territoire

Belledonne	Villard-Bonnot
Flavius Vaussenat	Allevard
Grésivaudan	Saint-Ismier
Icare	Goncelin
La Pierre Aiguille	Le Touvet
Marcel Chêne	Pontcharra
Simone de Beauvoir	Crolles

DIRECTION TERRITORIALE DU HAUT-RHÔNE DAUPHINOIS

45 impasse de l'ancienne gare — Téléphone : 04 74 18 65 60
BP 138 - 38460 Crémieu — Télécopie : 04 74 18 65 65

La direction : Sébastien Göehals, Directeur– Delphine Brument, Directrice adjointe

Vos interlocuteurs :

Anne Rolland,	Chef de service	a.rolland@cg38.fr
Référent culturel	Valérie Herin	v.herin@cg38.fr

Collèges du territoire

Arc en Ciers	Les Avenières
François Auguste Ravier	Morestel
Lamartine	Crémieu
Le Grand Champ	Pont-de-Chéruy
Les Pierres Plantes	Montalieu-Vercieu
Martin Luther King	Charvieu-Chavagneux
Philippe Cousteau	Tignieu-Jameyzieu

DIRECTION TERRITORIALE ISÈRE RHODANIENNE

3 quai Frédéric Mistral — Téléphone : 04 74 87 93 00
BP 222 - 38217 Vienne Cedex — Télécopie : 04 74 87 93 01

La direction : Gilles Ripollès, Directeur – Sabine Calvino, Directrice adjointe

Vos interlocuteurs :

Sophie Tanguy	Chef de service	s.tanguy@cg38.fr
Référent culturel	Sabine Gely	s.gely@cg38.fr

Collèges du territoire

Claude et Germain Grange	Seyssuel
Frédéric Mistral	Saint-Maurice-l'Exil
Georges Brassens	Pont-Evêque
L'Edit	Roussillon
L'Isle	Vienne
Ponsard	Vienne
Jean Ferrat	Salaise-sur-Sanne

DIRECTION TERRITORIALE MATHEYSINE

ZI du Marais — Téléphone : 04 76 30 35 50
38350 La Mure — Télécopie : 04 76 30 35 60

La direction : Christophe Miard, Directeur – France Lamotte, Directrice adjointe

Vos interlocuteurs :

Lionel Laye	Chef de service éducation	l.laye@cg38.fr
Jérôme Deschamps	Référent culturel	j.deschamps@cg38.fr

Collèges du territoire

Le Vallon des Mottes	La Motte-d'Aveillans
Louis Mauberret	La Mure

DIRECTION TERRITORIALE OISANS

200 avenue de la Gare
38520 Le Bourg-d'Oisans

Téléphone : 04 76 80 03 48
Télécopie : 04 76 11 07 89

La direction : Olivier Tournoud, Directeur– Sylvain Rabat, Directeur adjoint

Vos interlocuteurs :

Richard Marand,	Chef de service Référent culturel	r.marand@cg38.fr

Collège du territoire

Les Six Vallées / Bourg-d'Oisans

DIRECTION TERRITORIALE PORTE DES ALPES

18 avenue Frédéric Dard
CS 90051
38300 Bourgoin-Jallieu

Téléphone : 04 26 73 05 00
Télécopie : 04 26 73 26 74

La direction : Laurent Lambert, Directeur – Corinne Brun, Directrice adjointe

Vos interlocuteurs :

Lyonel Richard	Chef de service	lyonel.richard@cg38.fr
Référent culturel	Christel Belin	c.belin@cg38.fr

Collèges du territoire

Anne Frank	La Verpillière
Champoulant	L'Isle-Abeau
Salvador Allende	Bourgoin-Jallieu
Fernand Bouvier	Saint-Jean-de-Bournay
François Truffaut	L'Isle-d'Abeau
Jacques Prévert	Heyrieux
Louis Aragon	Villefontaine
Les Allinges	Saint-Quentin-Fallavier
Péranche	Saint-Georges-d'Espéranche

Pré Bénit	Bourgoin-Jallieu
René Cassin	Villefontaine
Robert Doisneau	L'Isle-d'Abeau
Saint-Chef	
Sonia Delaunay	Villefontaine

DIRECTION TERRITORIALE DU SUD GRÉSIVAUDAN

Avenue Jules David	Téléphone : 04 76 36 38 38
BP 59 – 38162 Saint-Marcellin	Télécopie : 04 76 36 38 00

La direction : Florence Clerc, Directrice – Patrick Neyret, Directeur adjoint

Vos interlocuteurs :

Marie-Pierre Cohen	Chef de service	mp.cohen@cg38.fr
Référent culturel	Isabelle Hamon	i.hamon@cg38.fr

Collèges du territoire

Olympe de Gouge	Chatte
Joseph Chassigneux	Vinay
Le Savouret	Saint-Marcellin
Raymond Guelen	Pont-en-Royans

DIRECTION TERRITORIALE DU TRIÈVES

Lot Le Passiflore- Lieu-dit Les Levas	Téléphone : 04 80 34 85 00
BP 8 - 38710 Mens	Télécopie : 04 80 34 85 48

La direction : Jean-Noël Gachet, Directeur

Le référent en charge du contrat éducatif :

Magalie Ailloud-Perraud	Chef du service des ressources	m.ailloud-perraud@cg38.fr
Référent culturel	Juliette Brouat	juliette.brouat@cg38.fr

Collège du territoire

Marcel Cuynat	Monestier-de-Clermont
Trièves	Mens

DIRECTION TERRITORIALE VALS DU DAUPHINÉ

21 rue Jean Ferrand	Téléphone : 04 74 97 96 98
BP 66	Télécopie : 04 76 97 97 00
38353 La Tour-du-Pin	

La direction : Brigitte Husson, Directrice – Claire Epaillard, Directrice adjointe

Vos interlocuteurs :

Candy Dubordeaux	Chef de service	c.dubordeaux@cg38.fr
Référent culturel	Isabelle Delextrat	i.delextrat@cg38.fr

Collèges du territoire

Le Calloud	La Tour-du-Pin
Le Guillon	Pont-de-Beauvoisin
Les Dauphins	Saint-Jean-de-Soudain
Marcel Bouvier	Les Abrets

DIRECTION TERRITORIALE VERCORS

150 impasse de Meillarot
La Combe
38250 Villard-de-Lans

Téléphone : 04 57 38 49 00
Télécopie : 04 57 38 49 49

La direction : Gilbert Bibard, Directeur

Vos interlocuteurs :

David Martin	Chef de service	david.martin@cg38.fr
Référent culturel	Isabelle Duchez	i.duchez@cg38.fr

Collège du territoire

Cité scolaire Jean Prévost	Villard-de-Lans

DIRECTION TERRITORIALE VOIRONNAIS CHARTREUSE

785 route de Saint-Jean
38500 Coublevie

Téléphone : 04 76 65 64 17
Télécopie : 04 76 05 69 74

La direction : Magalie Bouexel, Directrice– Julie-Anne Millet, Directrice adjointe

Vos interlocuteurs :

François Balaye	chef de service	f.balaye@cg38.fr
Référent culturel	Bernadette Bourgeat	b.bourgeat@cg38.fr

Collèges du territoire

André Malraux /	Voreppe
Chirens/	Chirens
Condorcet /	Tullins
La Garenne /	Voiron
Le Grand Som /	Saint-Laurent-du-Pont
Le Vergeron /	Moirans
Plan Menu /	Coublevie
Robert Desnos /	Rives

isère
CONSEIL GÉNÉRAL
www.isere.fr

CEI
CONTRAT ÉDUCATIF ISÉROIS